Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Vente bande terrain communal dans le cadre cession d'une activité

Mme le Maire fait part au Conseil de la demande de la SCI AVENIR tendant à acquérir une bande de terrain de 90 m², rue de l'Industrie, qui se ferait de façon concomitante à son rachat, auprès des époux LE LABOURIER, de leur activité.
Il est précisé que la bande, ainsi définie, résulte d'un document parcellaire, établi par la cabinet NICOLAS Associés, de RADENAC, afin d'établir les limites entre le domaine public et le domaine privé.
Dès lors, et afin de permettre la continuité de cette activité dans les meilleures conditions, Mme le Maire propose de favoriser cette vente à la SCI Avenir et précise que le bureau municipal préconise un prix de vente de 10 € au m².

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et à l'unanimité

APPROUVE la vente d'une bande, de 90 m², telle que prévue au plan de division établi par le cabinet NICOLAS associés ;

FIXE à 10 € le m² le prix de vente sachant que l'avis des domaines a été sollicité le 13 novembre dernier et enregistré sous le n° 24 455 751. L'avis rendu, ce jour, fixe la valeur vénale de l'emprise à 1 000 € avec une marge d'appréciation de 10% ;

AUTORISE Mme Le Maire à intervenir à la signature de l'acte qui sera rédigé par Me GRAND à PLOERMEL.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance